

**Zeitschrift:** Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard

**Band:** 23 (1894)

**Rubrik:** Organes de la Compagnie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# *A l'Assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Saint-Gothard.*

*Messieurs,*

Nous avons l'honneur de vous présenter notre *vingt-troisième* Rapport de gestion, comprenant l'exercice de 1894.

## **I. Bases et étendue de l'entreprise.**

Nous devons tout d'abord vous faire savoir qu'à notre grand regret il n'a pas été possible en 1894 non plus de fixer les délais de construction des lignes d'accès au nord. Quant aux conditions de cojouissance de notre gare commune d'Arth-Goldau, une décision du Département fédéral des chemins de fer a tranché le différend dans le sens de nos conclusions, ce qui a permis de pousser avec activité la confection des plans.

Ce point, ainsi que la formation des capitaux encore nécessaires pour le parachèvement de l'entreprise, sont traités dans d'autres chapitres de ce rapport.

## **II. Organes de la Compagnie.**

Le Conseil d'administration a défini ses attributions dans un règlement organique qui renferme entre autres la disposition suivante relative à l'*organisation de l'administration* :

„Dans celle de ses séances, au cours de laquelle est fixé l'ordre du jour de l'Assemblée „générale ordinaire, le Conseil d'administration institue une commission de trois membres ayant „pour mandat d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels de l'exercice suivant et de „présenter à ce sujet son préavis au Conseil d'administration. Aucun membre ne peut faire partie „de cette commission pendant plus de trois années consécutives.

„En outre, le Conseil d'administration nomme dans cette même séance, pour la durée d'un „exercice, une commission de deux membres chargée de procéder deux fois par an au moins, à la „revision minutieuse de la caisse principale et du portefeuille ainsi qu'à la vérification des placements „et des papiers-valeurs gérés par l'administration centrale pour son propre compte ou pour le „compte de tiers; les travaux de cette commission feront l'objet d'un rapport écrit au Conseil „d'administration. Les membres sortants sont toujours rééligibles.“

Relativement à l'*état du personnel des organes de la Compagnie*, nous avons à rappeler ce qui suit :

L'Assemblée générale a confirmé comme Président M. Schuster-Burckhardt pour une nouvelle période de trois années; de son côté, le Conseil d'administration a réélu son Vice-président en la personne de M. le Colonel Hammer. Nous devons mentionner aussi la perte douloureuse que le Conseil d'administration a éprouvée par les décès de MM. J. J. Spiller, ancien Conseiller d'Etat (Winterthour), et E. Rossi, ancien Conseiller aux Etats (Lugano); le Conseil fédéral, autorité

compétente pour repourvoir ces deux vacances, a choisi à cet effet en remplacement et pour le reste de la durée du mandat de feu M. Spiller, M. le Conseiller d'Etat Locher (Winterthour) et de feu M. Rossi, M. le Conseiller aux Etats Simen (Lugano).

Enfin, MM. le Directeur Stoffel, le Directeur Dietler et l'Ingénieur Koller, dont les fonctions respectives étaient expirées, ont été réélus par le Conseil d'administration, le premier: Président, le deuxième: Vice-président, et le dernier: Suppléant de la Direction.

L'état du personnel des fonctionnaires supérieurs de l'Administration centrale est resté sans changement.

Pendant le dernier exercice, le Conseil d'administration a pris dans 3 séances 31 décisions et la Direction dans 135 séances en a pris 4329.

### III. Construction.

#### 1. Direction technique.

L'effectif du personnel placé sous les ordres de l'Ingénieur en chef pour les travaux neufs et complémentaires, comportait à la fin de l'année les chiffres suivants:

Catégories	Bureau central	Seconde voie Erstfeld-Göschenen	Embranchements		Seconde voie Biasca-Bellinzone	Total
			Lucerne-Immensee	Zoug-Goldau		
Ingénieurs de section . . . . .	—	—	1	1	—	2
Conducteurs de travaux et ingénieurs . . . . .	1	—	3	3	1	8
Géomètres . . . . .	—	—	1	1	—	2
Surveillants . . . . .	—	—	2	—	1	3
Architectes . . . . .	1	—	—	—	—	1
Dessinateurs, secrétaires et autres . . . . .	4	—	1	—	—	5
<i>Total en 1894</i>	6	—	8	5	2	21
<i>Comparativement à 1893</i>	6	4	7	5	—	22

Dans notre dernier rapport de gestion, nous avons dit qu'après avoir achevé la tâche qui lui incombait (seconde voie de la ligne Erstfeld-Göschenen), la section de Göschenen avait été licenciée à la mi-février.

L'Assemblée générale du 27 septembre 1894 ayant décidé l'établissement de la seconde voie sur les tronçons Fluelen-Erstfeld et Biasca-Bellinzone, la direction des travaux du premier de ces tronçons a été confiée vers la fin de l'année à l'ingénieur de la Voie du II<sup>e</sup> district, auquel on a adjoint un conducteur de travaux ainsi qu'un surveillant provisoire.

Les levés de terrain et les plans de détail pour le tronçon Fluelen-Erstfeld ont été exécutés par un ingénieur du bureau central.